

Association faïtière nationale
pour les intérêts des cyclistes
Bollwerk 35 | Case postale 6711
CH-3001 Berne

Tél 031 318 54 11 | Fax 031 312 24 02
info@pro-velo.ch | www.pro-velo.ch
CP 34-2641-5

Communiqué de presse du 20 septembre 2010

PRO VELO et l'ATE demandent le maintien de la vignette vélo

Mercredi prochain, le Conseil national devra débattre de l'avenir de la vignette vélo. PRO VELO Suisse et l'ATE Association transports et environnement demandent le maintien de cette assurance appropriée, économique et bien établie. Ces deux associations craignent que la suppression de la vignette n'entraîne des coûts supplémentaires et n'incite les utilisateurs à négliger l'entretien de leur bicyclette.

La vignette vélo est un excellent exemple d'assurance collective fonctionnant parfaitement. Actuellement, les cyclistes assument eux-mêmes, collectivement, la prise en charge des dommages qu'ils provoquent. En outre, pour les cyclistes et leurs éventuelles victimes, la vignette est la garantie que les conséquences d'un accident seront réglées rapidement et sans complications bureaucratiques. Le prix de la vignette – environ cinq francs par année – est plus que raisonnable. Il n'y a aucune raison de supprimer un système qui fonctionne si bien.

Hausse probable des primes d'assurances

En cas de suppression de la vignette, ce seront les assurances responsabilité civile privées qui devront assumer cette tâche. Il faut dès lors s'attendre à ce que les primes de ces assurances augmentent – une opinion que partagent les associations de défense des consommateurs. En outre, il est permis de douter que les assureurs en responsabilité civile prêteront assistance aux cyclistes avec autant de souplesse qu'avec le système de la vignette vélo.

Vois de vélos: la proportion de vélos retrouvés ne va surtout pas augmenter

L'immatriculation des vélos, tout comme les demandes de recherches se basent, notamment, sur la vignette. La suppression de la vignette entraînerait une diminution de la proportion de vélos retrouvés, laquelle n'est déjà pas particulièrement élevée aujourd'hui. Les registres de la police ne disposeraient plus des données utiles à la recherche des bicyclettes volées, comme l'a indiqué le Conseil fédéral dans sa réponse du 1er septembre 2010 à une interpellation de Ruth Humbel, ce qui réduirait encore les chances de les retrouver. Les milliers de cyclistes qui chaque jour en Suisse sont victimes de vols de vélos malgré un verrouillage correct s'attendent à être mieux soutenus – et pas le contraire.

Pour davantage de renseignements

Jean-François Steiert, Conseiller national, président PRO VELO Suisse,

tél. 079 204 13 30

Franziska Teuscher, Conseillère nationale, présidente centrale ATE,

tél. 079 608 91 03

PRO VELO Suisse, case postale 6711, 3001 Berne

Tél. 031 318 54 11, FAX 031 312 24 02, info@pro-velo.ch

ATE Association transports et environnement, Aarberggasse 61, case postale 8676,
3001 Berne

Tél.: 058 611 62 52, Fax: 058 611 62 01, e-mail gerhard.tubandt@verkehrsclub.ch